

Arrêté N° 1.SC/2016

Session 2016 - TTP2C - EVN - Arrêté liste d'aptitude

**Objet : Arrêté établissant la liste d'aptitude des concours externe, interne et de Troisième Voie d'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe - Spécialité « Espaces Verts et Naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales :**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n°2010-1361 du 09 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;

**VU** l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** l'arrêté du 30 juin 2015 portant ouverture des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe - Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

**VU** l'arrêté du 6 avril 2016 portant nomination des membres du jury des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

**VU** l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours Externe, Interne et de 3<sup>ème</sup> Voie pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

**VU** l'arrêté du 20 avril 2016 portant nomination des correcteurs aux épreuves écrites des concours Externe, Interne, et de Troisième Voie pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

**VU** le Procès Verbal d'admissibilité du 24 mai 2016 des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

**VU** le Procès Verbal d'admission du 27 juin 2016 des concours externe, interne et troisième concours de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne ;

## **ARRÊTE :**

<b>ARTICLE 1 :</b>
--------------------

**La liste d'aptitude** des concours Externe, Interne et 3<sup>ème</sup> Voie d'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe Spécialité « Espaces verts et naturels », organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Dordogne, de la Gironde, des Pyrénées Atlantiques, de l'Aveyron, du Lot, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne **est établie comme suit :**

Concours	N° de dossier	Titre	NOM	Prénom	Adresse	CP	Ville
Externe	22100	Monsieur	<b>BAHEU</b>	Benoit	Lieu-dit Mailhagut	65410	ILHET
Externe	22265	Madame	<b>BEAUVALLET</b>	Marion	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22444	Monsieur	<b>BERGE</b>	Fabien	8, impasse de la Bouillère	37250	VEIGNE
Externe	22119	Monsieur	<b>BILLY</b>	Cedric	37, rue Saint Jean	79000	NIORT
Externe	22343	Madame	<b>BLANC</b>	Julie	15, rue d'Alsace	66600	ESPIRA DE L'AGLY
Externe	22266	Madame	<b>BOULET</b>	Delphine	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22329	Madame	<b>BOURGES</b>	Camille	Roquelaure	09160	TAURIGNAN - CASTET
Externe	21925	Monsieur	<b>COGNY</b>	Stephane	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22347	Madame	<b>CORET</b>	Laetitia	32, rue de salon	64200	BIARRITZ
Externe	22005	Madame	<b>DARTENCET</b>	Carole	74, rue Paul Bert	24000	PERIGUEUX
Externe	22338	Madame	<b>DUHAYON</b>	Clothilde	6, rue Pierre et Marie Curie	11260	ESPERAZA
Externe	22342	Madame	<b>FORISSIER</b>	Marie	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22235	Monsieur	<b>GABRIEL</b>	Guéric	33, rue du Vallon des Sources	33710	GAURIAC
Externe	22113	Madame	<b>GIBIER</b>	Johanne	Rés. Les Chênes Verts - Bât. A 3, rue Robert Schumann	31800	SAINTE GAUDENS
Externe	22372	Madame	<b>GRAS</b>	MarieDominique	30, rue de la Cardonille	30730	ST MAMET DU GARD
Externe	22392	Madame	<b>GUIRAUD</b>	Kathleen	9, hameau de la Croisade	34310	CRUZY
Externe	22239	Madame	<b>HUGUENARD</b>	Catherine	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22331	Monsieur	<b>JOURDAIN</b>	Francois	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22321	Monsieur	<b>LLORET</b>	Philippe	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22379	Monsieur	<b>LOEILLET</b>	Pierre	12, av. de l'Alzina	66820	VERNET LES BAINS
Externe	22340	Madame	<b>MARET</b>	Sophie	12, rue Mareschal	30900	NÎMES
Externe	22249	Madame	<b>MARIE</b>	Albane	169, rue de Las Coustierrassas	34790	GRABELS
Externe	21889	Monsieur	<b>MENU</b>	Benoît	16, route de St Julien l'Ars	86800	SEVRES - ANXAUMONT
Externe	22355	Madame	<b>OLIVIER</b>	Sarah	2, rue des Oyats - Logement n°2 - Les Allards	17550	DOLUS D'OLERON
Externe	22246	Madame	<b>REDON</b>	Charlotte	1a, rue Melchior Doze	30000	NÎMES
Externe	22315	Monsieur	<b>RIOCHET</b>	Wesley	7, rue Jean Bouteille	11100	NARBONNE
Externe	22391	Monsieur	<b>RODRIGUES</b>	Joan	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Externe	22327	Madame	<b>SANDRE</b>	Héloïse	St Jean du Cammas Viel	11320	MONTFERRAND
Externe	22036	Madame	<b>SAVOY</b>	Anna	750, chemin du Nouau	34730	PRADES LE LEZ
Externe	22226	Madame	<b>SUDRES</b>	Marion	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Interne	22085	Madame	<b>ARNOUX</b>	Sandrine	16, rue Jean Bremond	30128	GARONS
Interne	22084	Monsieur	<b>AUER</b>	Yann	4 rue des martinets	34430	SAINTE JEAN DE VEDAS
Interne	22447	Madame	<b>BARTHE</b>	Emilie	18 rue Carnot	66500	PRADES
Interne	22075	Madame	<b>BELLANGER</b>	Nathalie	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Interne	22371	Monsieur	<b>DAGOT</b>	Justin	18, rue St François	33000	BORDEAUX
Interne	22145	Monsieur	<b>GARRIGOU</b>	Rémi	Septfonds	12260	VILLENEUVE
Interne	22191	Monsieur	<b>LAMUR</b>	Jacques	294, chemin rural du Coulalet	13360	ROQUEVAIRE
Interne	22446	Monsieur	<b>LE MOIGNO</b>	Grégory	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Interne	22348	Monsieur	<b>MARCUZZO</b>	Guillaume	160, route de Cadours	82700	CORDES TOLOSANNES
Interne	22106	Monsieur	<b>MARHEIN</b>	David	3803 route de Lalande	40400	CARCARES STE CROIX
Interne	22328	Monsieur	<b>PINTAVY</b>	Olivier	235 avenue de la Piboule	34230	PUILACHER
Interne	22384	Monsieur	<b>POUJADE</b>	Sébastien	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
Interne	22225	Madame	<b>TISON</b>	Carole	<b>Ne souhaite pas communiquer son adresse</b>		
3ème Voie	22317	Monsieur	<b>BAILLUS</b>	Brice	1177, route de Bel Air	82370	VARENNES
3ème Voie	22393	Monsieur	<b>VEYRET</b>	Fabien	741 F avenue de la repasse	04100	MANOSQUE

**ARTICLE 2 :**

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le succès au concours est valable 4 ans à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude au terme de l'année suivant son inscription initiale et au terme de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année.

Après deux refus d'offre transmise par une collectivité ou un établissement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

**ARTICLE 3**

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Représentant de l'Etat ainsi qu'aux Centres de Gestion partenaires et affichée dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

01 AOUT 2016

Fait à Perpignan, le .....



Le Président,

Robert GARRABÉ.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
01 AOUT 2016  
COURRIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.